

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2019-04-01**

**PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à AlbanéL, le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller

Est absent : M. Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de mars 2019
  - 5.2 Rapport des revenus de mars 2019
  - 5.3 Poste de secrétaire administrative – Embauche de madame Hélène Painchaud
  - 5.4 Syndicat des employés municipaux d'AlbanéL – Lettre d'entente
6. **TRANSPORTS**
  - 6.1 Abat-poussière – Autorisation d'appel d'offres
  - 6.2 Déneigement des chemins municipaux – Autorisation de procéder par appel d'offres public
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de mars 2019
  - 8.2 Dérogation mineure – Demande de monsieur Adrien Gauthier

- 8.3** Dérogation mineure – Demande de monsieur Martin Pouliot pour la Ferme d’Albanel
- 8.4** Dérogation mineure – Demande de la succession de madame Marie-Anne Pelchat
- 8.5** CPTAQ – Modification de la résolution 19-056 concernant la demande d’aliénation et de morcellement de messieurs Gilles et Lévis St-Pierre
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1** Nomination de deux responsables de la vérification des antécédents judiciaires des nouveaux employés
  - 9.2** Camp de jour 2019 – Fixation de la tarification
  - 9.3** Fonds de la ruralité – Priorisation des projets pour 2019 et autorisation du versement des subventions accordées
  - 9.4** Fête des bénévoles – Acceptation du montant accordé à l’évènement
  - 9.5** Autorisation de procéder par appel d’offres pour la construction d’un chalet double au terrain de camping
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
  - 10.1** Autorisation des dons pour le mois d’avril
  - 10.2** Renouvellement d’abonnements
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1** Mouvement santé mentale Québec – Proclamation de la semaine de la santé mentale 2019
  - 11.2** Vélo Québec – Autorisation de passage pour le Grand Tour Desjardins 2019
  - 11.3** Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
  - 13.1** Tremblay Bois Avocats – Réponses pour et au nom de la Municipalité concernant les demandes introductives d’instance intentées par des sociétés d’assurances
  - 13.2** MMQ – Offre d’une solution conçue spécifiquement pour la protection du monde municipal contre les cyberattaques
  - 13.3** Ville de Normandin – Nomination d’un représentant au CA de l’OMH Maria-Chapdelaine
- 14. INVITATIONS**
  - 14.1** Héritage agricole Lac Saint-Jean
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1** MTQ – Réponse à notre résolution concernant la reconduction de la bonification du Programme d’aide financière à l’entretien de la Route verte
  - 15.2** Moisson Saguenay–Lac-Saint-Jean – Remerciements pour dons offerts
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**19-072**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**19-073**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

**19-074**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES**

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **198 584,54 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

**5. ADMINISTRATION**

**19-075**

**5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mars 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	60 264,62 \$
Comptes payés	105 458,74 \$
Salaires nets et REER de mars 2019	32 861,18 \$
<b>Total :</b>	<b>198 584,54 \$</b>

**5.2 RAPPORT DES REVENUS DE MARS 2019**

Le rapport des revenus pour le mois de mars 2019, d'une somme de **438 931,18 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**19-076**

**5.3 POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE – EMBAUCHE DE MADAME HÉLÈNE PAINCHAUD**

ATTENDU QUE madame Cynthia Bouchard, secrétaire administrative, a remis sa démission dans sa lettre du 11 février 2019 laissant ainsi un poste de 28 heures/semaine à combler;

ATTENDU QUE ladite lettre de démission a été déposée au conseil lors de la séance publique du 4 mars 2019;

ATTENDU QUE le conseil a publié à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste vacant et qu'il a procédé à des entrevues à la suite desquelles une candidate a été retenue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'embauche de madame Hélène Painchaud à titre de secrétaire administrative à 28 h/semaine, à l'échelon 3 de l'échelle salariale du poste de secrétaire administrative, en remplacement de madame Cynthia Bouchard.

**19-077**

**5.4 SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX D'ALBANEL – LETTRE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE les parties sont liées par une convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à modifier temporairement l'horaire de travail d'un employé des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE durant la période hivernale, il y a une baisse marquée des activités au niveau des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire garder des employés pour le bon fonctionnement de ses activités hivernales;

CONSIDÉRANT QUE tous les employés protégés par les clauses d'ancienneté ont approuvé la lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la lettre d'entente afin que l'horaire de monsieur Marc-André Larouche devienne variable allant de 32 à 40 heures par semaine du lundi au dimanche inclusivement pour la période du 6 janvier au 26 avril 2019, sans préjudice à son droit de reprendre un horaire à temps complet advenant un changement au niveau des besoins de la Municipalité au cours de cette période.

**6. TRANSPORTS**

**19-078**

**6.1 ABAT-POUSSIÈRE – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ**

ATTENDU QUE la compagnie SOMAVRAC a obtenu le contrat d'épandage d'abat-poussière depuis plusieurs années en offrant les meilleurs prix en appel d'offres et en assurant une qualité satisfaisante;

ATTENDU QUE le directeur général souhaite négocier de gré à gré avec SOMAVRAC pour l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2019;

ATTENDU QUE le directeur général présentera aux membres du conseil le prix obtenu lors de la négociation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à négocier de gré à gré avec l'entreprise SOMAVRAC pour l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2019.

19-079

**6.2 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC**

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des chemins municipaux était établi de 2014 à 2016 et prolongé en 2017 et 2018;

ATTENDU QU’il est nécessaire de procéder à un appel d’offres public afin de trouver un entrepreneur pour le déneigement des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d’offres public, publié sur le site du SEAO, pour le déneigement des chemins municipaux de 2019 à 2022 avec possibilité de prolongation de deux ans.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L’INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MARS 2019**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l’inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2019, soit :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de construction (autre)	6	157 500 \$
Permis de rénovation	8	536 700 \$
Permis de lotissement	1	
Permis de coupe de bois	3	
Recherche pour certificat de localisation	1	

19-080

**8.2 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE MONSIEUR ADRIEN GAUTHIER**

CONSIDÉRANT que monsieur Adrien Gauthier, domicilié au 104 de la rue des Champs à Albanel, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d’urbanisme;

CONSIDÉRANT que ladite demande concerne un bâtiment secondaire dont la distance avec la marge arrière est de 0,85 mètre alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une distance séparatrice de un mètre lorsqu’il n’y a pas de fenêtre;

CONSIDÉRANT que la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu’elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’accorder quelques centimètres supplémentaires à la dérogation afin de se donner une petite marge de manœuvre;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Adrien Gauthier et autorise que son garage, situé au 104 de la rue des Champs, demeure implanté à 0,80 mètre de la ligne arrière de son terrain, alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une distance de un mètre lorsqu'il n'y a pas présence de fenêtre.

**19-081**

**8.3 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE MONSIEUR MARTIN POULIOT POUR LA FERME D'ALBANEL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Pouliot de la Ferme d'Albanel projette de construire un nouveau bâtiment de ferme sur le lot 5 156 619 situé au Grand Rang Nord à Albanel, soit un nouveau réservoir circulaire;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment sera situé à 121 mètres par rapport à la propriété située au 609, Grand Rang Nord et à 97 mètres par rapport à la propriété située au 610, Grand Rang Nord alors que notre règlement exige une distance de 134,4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande et que la non-conformité est jugée comme mineure;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de la Ferme d'Albanel et autorise que le nouveau bâtiment soit implanté à 121 mètres par rapport à la propriété située au 609, Grand Rang Nord et à 97 mètres par rapport à la propriété située au 610, Grand Rang Nord alors que notre règlement exige une distance de 134,4 mètres.

**19-082**

**8.4 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE LA SUCCESSION DE MADAME MARIE-ANNE PELCHAT**

CONSIDÉRANT que monsieur Ghislain Gagnon, représentant de la succession de madame Marie-Anne Pelchat, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme pour la maison située au 246 de la rue Principale à Albanel;

CONSIDÉRANT que ladite demande concerne le bâtiment principal dont la distance avec ligne de propriété avant est de 3,86 mètres alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une distance séparatrice de 7,5 mètres, mais, dans un secteur bâti, c'est la distance moyenne par rapport aux voisins qui est prise en ligne de compte;

CONSIDÉRANT que, selon nos informations, la propriété a été construite en 1979 et que le règlement n° 37 datant de 1965 exigeait une marge de 6,0 mètres par rapport à la ligne de propriété avant;

CONSIDÉRANT que la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder quelques centimètres supplémentaires à la dérogation afin de se donner une petite marge de manœuvre;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure et autorise que son bâtiment principal, situé au 246 de la rue Principale, demeure implanté à 3,80 mètres de la ligne de propriété avant alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une marge avant de 7,5 mètres.

QUE les marges latérales soient jugées conformes, puisqu'elles l'étaient au moment de la construction de la résidence.

**19-083**

**8.5 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-056 CONCERNANT LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE MORCELLEMENT DE MESSIEURS GILLES ET LÉVIS ST-PIERRE**

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par messieurs Gilles et Lévis St-Pierre afin d'obtenir l'aliénation et le morcellement des lots 5 156 415, 5 156 642 et 5 156 643 du 2<sup>e</sup> Rang;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a reçu la demande de MM. Gilles et Lévis St-Pierre et lui a attribué le numéro 423341;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande de messieurs Gilles et Lévis St-Pierre afin qu'ils obtiennent l'aliénation et le morcellement des lots 5 156 415, 5 156 642 et 5 156 643 au 2<sup>e</sup> Rang, du cadastre du Québec.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**19-084**

**9.1 NOMINATION DE DEUX RESPONSABLES DE LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES NOUVEAUX EMPLOYÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Laurence St-Jean, responsable des loisirs, à signer le protocole avec la Sûreté du Québec de la MRC de Maria-Chapdelaine. Ce protocole concerne la recherche d'absence d'empêchement. Madame St-Jean est aussi autorisée à effectuer les démarches pour les recherches d'absence d'empêchement auprès des personnes concernées.

QU'il soit également résolu de nommer monsieur Réjean Hudon, directeur général, pour remplacer madame St-Jean en cas d'absence.

**19-085**

**9.2 CAMP DE JOUR 2019 – FIXATION DE LA TARIFICATION**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel fixe le tarif du Camp de jour pour la saison 2019 à 160 \$ pour le premier enfant et 145 \$ pour les autres enfants d'une même famille, et ce, pour une période de huit semaines; ou à la semaine au coût de 35 \$ par semaine pour un maximum de 4 semaines ainsi qu'un montant supplémentaire de 10 \$ par enfant pour l'achat du chandail du Camp de jour (achat obligatoire).

QUE le tarif du service de gardiennage soit, quant à lui, fixé à 70 \$ par enfant pour l'heure du dîner seulement (8 semaines); 185 \$ pour le matin, le dîner et après le camp (8 semaines); et 35 \$/enfant par semaine pour le matin, le dîner et après le camp.

QUE la durée du Camp de jour soit fixée du 25 juin au 16 août 2019.

**16-086**

**9.3 FONDS DE LA RURALITÉ – PRIORISATION DES PROJETS POUR 2019 ET AUTORISATION DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES**

ATTENDU QUE plusieurs projets sont présentés au Fonds de la ruralité chaque année;

ATTENDU QU'en raison des ressources limitées, certains projets doivent être priorisés;

ATTENDU QUE les organismes recevront 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet;

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité est d'octroyer lesdits montants aux différents organismes dont les projets ont été sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel priorise les projets suivants :

ORGANISMES	PROJET	MONTANT
Association des sportifs	Formation des animateurs du Jackrabbit	1 000 \$
Club des jeunes 12-17 ans	Ateliers et conférences	500 \$
Festival de la gourgane	Achat d'équipements	1 700 \$
Cercle de fermières d'Albanel	Fabrication de toutous pour les enfants de la DPJ	1 500 \$
Comité local la Gourganette	Fonds de roulement pour ateliers	700 \$
Comité local la Gourganette	Programme d'éveil à la lecture et l'écriture	1 300 \$
St-Vincent de Paul	Cuisine collective	700 \$
St-Vincent de Paul	Amélioration du comptoir vestimentaire	700 \$
St-Vincent de Paul	50 <sup>e</sup> anniversaire de l'organisme	900 \$
Municipalité d'Albanel	Fête de la famille	2 000 \$
Municipalité d'Albanel	Coffre à jouets	1 200 \$
<b>Total :</b>		<b>12 200 \$</b>

QUE le conseil municipal autorise, après approbation de la coordonnatrice des loisirs, le versement des subventions en versant, pour chaque projet priorisé, 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet.

19-087

**9.4 FÊTE DE LA FAMILLE – ACCEPTATION DU MONTANT ACCORDÉ À L'ÉVÈNEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
 APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte d'octroyer un montant de 3 930,75 \$ pour les dépenses inhérentes à l'organisation de la Fête des bénévoles, décrites dans le budget prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	COÛT
Traiteur	3 459,75 \$
Pourboire	50,00 \$
Cocktail (incluant les coupes)	50,00 \$
Décoration	200,00 \$
Préposée au vestiaire	36,00 \$
Publipostage	25,00 \$
Permis d'alcool	50,00 \$
Cadeaux	60,00 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 930,75 \$</b>
REVENUS	
Municipalité d'Albanel	3 930,75 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>3 930,75 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0 \$</b>

19-088

**9.5 CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DOUBLE AU TERRAIN DE CAMPING**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat et l'installation de quatre chalets quatre saisons simples au camping municipal en 2010;

ATTENDU QUE le conseil souhaite maintenant procéder à la construction d'un chalet quatre saisons double;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d'offres, sur invitation d'au moins deux entrepreneurs, pour la construction d'un chalet quatre saisons double au Camping municipal d'Albanel.

**10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**

19-089

**10.1 AUTORISATION DES DONS POUR LE MOIS D'AVRIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	100 \$
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Gala Méritas	180 \$
École secondaire Polyvalente de Normandin – Souper-bénéfice	100 \$
Festival de la gourgane	3 000 \$
<b>Total</b>	<b>3 380 \$</b>

**19-090**

**10.2 RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit régulièrement autoriser le renouvellement d'abonnements;

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement des abonnements suivants :

Ose le pays des Bleuets – Regroupement d'employeurs	100 \$
Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean	100 \$
<b>Total</b>	<b>200 \$</b>

**11. RÉSOLUTIONS**

**19-091**

**11.1 MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine nationale de la santé mentale » se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Découvrir, c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la « Semaine nationale de la santé mentale »;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité d'Albanel et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

19-092

**11.2 VÉLO QUÉBEC – AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE GRAND TOUR DESJARDINS 2019**

ATTENDU QUE Le Grand Tour Desjardins, une randonnée cyclo touristique à rues ouvertes, organisée par Vélo Québec Évènements, prévoit passé par la municipalité le 6 août 2019;

ATTENDU QUE des balises devront être installées sur le parcours, ainsi que du marquage au sol aux intersections où un virage doit être effectué, la veille du passage des cyclistes afin d'orienter ces derniers;

ATTENDU QUE les cyclistes seront escortés par l'organisation de Vélo Québec Évènements afin de permettre le passage de façon continue et sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le droit de passage ainsi que l'autorisation d'installer des balises et un marquage afin d'orienter les cyclistes participants au Grand Tour Desjardins 2019.

19-093

**11.3 DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité que madame Francine Chiasson, mairesse, soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel demande au Directeur de l'état civil de désigner madame Francine Chiasson, mairesse, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

QUE le conseil municipal transmette une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** Tremblay Bois Avocats – Réponses pour et au nom de la Municipalité concernant les demandes introductives d'instance intentées par des sociétés d'assurances

**13.2** Mutuelle des municipalités du Québec – Offre d'une solution conçue spécifiquement pour la protection du monde municipal contre les cyberattaques

**19-094**

**13.3 VILLE DE NORMANDIN – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CA DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la résolution n° 54-2019 de la ville de Normandin concernant la nomination d'un représentant au CA de l'OMH Maria-Chapdelaine.

**14. INVITATIONS**

**19-095**

**14.1 HÉRITAGE AGRICOLE LAC SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation pour l'inauguration de la grange-étable d'Héritage agricole Lac St-Jean qui aura lieu le samedi 25 mai 2019 à Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT QUE L'évènement consiste en un souper suivi d'un spectacle musical au coût de 50 \$/personne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 100 \$ pour le souper-spectacle de l'inauguration de la grange-étable d'Héritage agricole Lac St-Jean qui aura lieu le samedi 25 mai 2019 à Saint-Edmond-les-Plaines.

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1** Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Réponse à notre résolution concernant le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte

**15.2** Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean – Remerciements pour dons offerts

**16. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Le sujet discuté porte sur :

- L'embauche d'un technicien à la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que pour le poste de conseillère/conseiller en développement économique.

**17. AUTRES SUJETS**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, le sujet suivant est abordé :

- La demande de dérogation mineure de M. Adrien Gauthier.

**19-096**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 21 h 15.

Fait et passé à Albanel en ce premier jour d'avril 2019.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général